



COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

Tel/Fax : (687) 26 27 70 – mail : equitation@lagoon.nc –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

Procès-verbal de validation

Consultation par voie électronique du 24.08.2020
des membres du Comité directeur

Avenant au règlement FFE voltige 2020

Dans le cadre de la validation, par le Comité directeur, des avenants aux règlements de la F.F.E, les membres du Comité directeur ont été amenés à se prononcer, par vote électronique, sur les modifications concernant le règlement FFE voltige 2020 par courriel du 24.08.2020 portée à leur connaissance par le Président du CRENC.

L'avenant au règlement F.F.E 2020 concernant la Voltige proposé par la Commission des Activités équestres diverses et soumis au vote par le Président tel qu'annexé au présent procès-verbal, a été validé à la majorité des membres du Comité directeur.

Ont voté pour : 9 voix

*Mesdames Valérie GENTIEN, Odile KOMORNICKI, Céline LASBLEIZ, Sarah PELLETIER, Dominique ROESNER,
Messieurs Vincent FARDEAU, Jean-Luc BADDA DE POSDASALVA, Jean-Michel CARRE, Jean-François MEYER.*

A voté contre : -

S'est abstenu : -

N'ont pas répondu : 2 voix

Messieurs Bruno D'ARCANGELO, Renaud DEJEAN.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président, la Secrétaire générale, et la Présidente de la Commission Secrétariat Général et Administration.

Marie Pierre CHAVANEL
Présidente
Commission Secrétariat Général
et Administration

Sarah PELLETIER
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU
Président

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION DE NOUVELLE
CALEDONIE

AVENANT AU RÈGLEMENT VOLTIGE FFE 2020

COMMISSION DES ACTIVITÉS ÉQUESTRES DIVERSES



PRÉAMBULE

La Voltige en cercle met en scène un ou plusieurs voltigeurs qui évoluent sur un poney / cheval au pas ou au galop tenu en longe. Le poney / cheval est équipé d'un surfaix et d'un large tapis permettant aux voltigeurs d'effectuer une série de figures où l'équilibre et les aptitudes physiques sont pleinement mobilisés.

Les épreuves de Voltige des concours Club sont des épreuves établies à partir de compétences élémentaires de mise en selle permettant de mettre en évidence le liant, la fixité et l'aisance de chacun sur un poney / cheval d'instruction habitué au travail à la longe. Ces épreuves permettent aux voltigeurs et aux longeurs de se former en suivant une progression dans un esprit ludique et créatif.

ORGANISATION

Challenge sous forme de 2 manches non consécutives, deux journées de concours hors Championnat Provincial et hors Territorial. Cumul des points aux deux manches pour le classement final de la Voltige 2020.

Les concours de voltige en Nouvelle-Calédonie étant soumis au Règlement de la FFE 2020, s'y référer pour toute participation des cavaliers ou des chevaux/poneys (le règlement FFE 2020 sera appliqué jusqu'au 31/12/2020).

ÉPREUVES

Art 2.1 - Classification des épreuves

DIVISION	ÉPREUVES PAR EQUIPE	EPREUVES INDIVIDUELLES	PAS DE DEUX
CLUB	Club 3 équipe Club 2 équipe Club 1 équipe Club Elite équipe	Club 1 individuel Club Elite individuel	Club Pas de Deux
AMATEUR	Amateur 4 Amateur 3 Amateur 2 équipe	Amateur 2 minime Amateur 2 individuel	Amateur Pas de deux
	Amateur 1 jeunes équipe Amateur 1 équipe Amateur Elite équipe	Amateur 1 individuel Amateur Elite individuel	

Ne sera proposé en 2020 seulement la club 3 par équipe, déclinée en deux séries : club 3 équipe + de 7 ans / club 3 équipe 7 ans et moins.

IMPOSÉS :

A - Équipes Club 3

Chaque voltigeur effectue dans l'ordre suivant :

1. à cheval avec aide au pas, renversement vers la position poirier puis retour en position cavalier en appui sur les poignées,
2. assis lâché face avant au galop, bras libres: tenu pendant 4 foulées minimum,
3. mise à genoux au galop derrière le surfaix
4. demi-moulin : en 4 phases égales au pas,
5. planche face arrière: au pas, mains sur le dessus des poignées, pieds posés sur la croupe, tenue au moins 4 posés d'antérieur, retour assis face avant par passage de jambes vers l'extérieur,
6. debout : au pas, tenu au moins 4 posés d'antérieur, bras libres,
7. planche, mains sur le dessus des poignées, dessus des pieds posés sur la croupe, au moins 4 posés d'antérieur. Retour en appui bras tendus au-dessus du surfaix puis assis,
8. sortie vers l'intérieur par passage de jambe, réception suivie d'un rebond vertical au sol dans le sens du mouvement du cheval.

PARTICIPATION

V - PONEYS / CHEVAUX

Art 5.1 - Droits de participation

Epreuves	Amateur 4, 3, 2, 1, élite	Club 1 et Elite	Club 2	Club 3
Participation par jour	5 Une participation dans une équipe ou dans un Pas de Deux compte pour 2 participations. Une équipe maximum autorisée en Amateur 3, 2, 1, Elite, Club 1, Elite			
Taille	Poneys CDE et Chevaux	Poneys CDE et Chevaux	Poneys BCDE et Chevaux	Poneys ABCDE et Chevaux
Age	6 ans minimum 7 ans minimum pour une sélection internationale	5 ans minimum	5 ans minimum	5 ans minimum

Art 4.5 - Nombre de participations

Chaque voltigeur peut effectuer 3 participations par concours, dans la limite de 2 participations en équipe et 2 participations en individuel.

Les participations en épreuve Pas de Deux ne comptent pas.

TENUE

Art 4.9 - Tenues

- ▶ La tenue des voltigeurs doit être pratique et convenir au sport et doit en outre permettre aux juges d'apprécier la qualité des mouvements : tenues près du corps et sportives. Les chaussures munies d'un talon, si petit soit-il, sont interdites.
- ▶ La tenue ne doit pas donner l'impression de nudité. Elle doit être ajustée et l'ensemble des éléments la constituant doivent rester attachés au corps du voltigeur durant l'ensemble de la performance. Les accessoires décoratifs (comprenant les ceintures, masques, bijoux, chapeaux, capes, gadgets,...) sont interdits.
- ▶ Les pantalons doivent être fixés aux pieds. Les jupes ne peuvent être portées que par-dessus un collant.
- ▶ Chaque équipier doit porter un numéro facilement visible de 10 à 12 cm de haut, numéroté à partir de 1, sur le bras ou la jambe extérieure ou sur le dos à l'exception des Pas de Deux. Les tenues des équipes doivent donner une impression d'uniformité.
- ▶ La tenue du longeur doit s'harmoniser avec celle des voltigeurs ou du poney / cheval.

Tout manquement entrainera une déduction d'1 point sur la note de composition/artistique.

Le port de la bombe est obligatoire.

Les chaussures type baskets sans talons sont autorisées : le président du jury est à même de juger si les chaussures sont réglementaires ou non.

Pour les équipes Club, le choix de la main est laissé au libre arbitre des compétiteurs.

Conditions de qualification :

- Tous les cavaliers devront être titulaires de la Licence Fédérale de l'année en cours et de la licence Compétition Club (certificat médical valide) quelque que soit la division du cavalier.

- Tous les chevaux/poneys seront engagés avec N° SIRE ou UPRA-Equine NC et auront leur contrat vétérinaire 2020 enregistré au CRENC.

Les engagements sont à envoyer à l'attention de Marion à l'adresse mail suivante : engagements@crenc.nc

CLASSEMENT

Art 8.1 - Classement

- ♦ Le classement résulte de la moyenne des notes calculées à l'issue de chacun des programmes (imposé, libre, technique) en respectant les divers coefficients. Le calcul est poussé jusqu'à la 4^{ème} décimale et arrondi à la 3^{ème}.
- ♦ En cas d'égalité en épreuve individuelle ou par équipe, les concurrents sont départagés par la meilleure note moyenne obtenue lors du premier programme imposé/technique. Si l'égalité persiste, ils sont départagés par la meilleure note d'exécution du dernier programme libre.
- ♦ En cas d'égalité en épreuve Pas de Deux, les concurrents sont départagés par la note du dernier programme.
- ♦ Les compétiteurs et entraîneurs ne peuvent solliciter les explications du jury avant la fin de la compétition et la proclamation des résultats définitifs.